SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES

Est donné par la soussignée que la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton désire recevoir des soumissions pour le projet **Projet : V-2022-06 – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU, RUE ERNEST-CAMIRÉ** consistant en la fourniture de services pour le remplacement d'un ponceau situé sur la rue Ernest-Camiré incluant entre autres la mise en place d'un nouveau ponceau, la réfection de la chaussée avec rehaussement du profil de la rue et la mise en forme des talus et fossés en amont et en aval du ponceau.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Municipalité. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles uniquement sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) à compter du **8 juin 2022** à l'adresse www.seao.ca ou en communiquant au 1-866-669-7326.

Les soumissions doivent être présentées sur le formulaire de soumission fourni. Elles doivent être transmises dans une enveloppe scellée et identifiée selon les prescriptions des documents d'appel d'offres. Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité Saint-Denis-de-Brompton au 2050, Ernest-Camiré, **avant 10 h, le 29 juin 2022**.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement peu après du délai fixé pour leur réception au sous-sol de l'église situé au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

La soumission de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une période de 90 jours. Le soumissionnaire devra tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission représentant au moins DIX POUR CENT (10 %) du montant total de la Soumission avant taxe(s) valide pour une période de QUATRE-VINGTS (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions.

La Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le ou les soumissionnaires.

Toute question ou tout commentaire devra être transmis par courriel au responsable de l'appel d'offres, Marie-Christine Paquin à : mcpaquin@sddb.ca avant le **20 juin à 16h30.**

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 8 JUIN 2022

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière